

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 02196
Numéro SIREN : 880 876 586
Nom ou dénomination : Kaufman & Clifton

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2021 sous le numéro de dépôt 33846



2103388401



REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
PROCÈS VERBAL DE DÉPÔT D'ACTES

Dénomination : Kaufman & Clifton

Numéro RCS : 880 876 586

Numéro Gestion : 2020B02196

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 13 R MADEMOISELLE
75015 PARIS

Numéro du Dépôt : 2021R033846 (2021 33884)

Date du Dépôt : 11/03/2021

- Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique

Date de l'acte : 31/07/2020

Décision 1 : Transfert du siège social
65 rue Violet 75015 Paris

Décision 2 : Modification(s) statutaire(s)

fait à Paris, le 11 mars 2021

DB du 31/07/20
TB n°
-06 du 16/01/21

Greffé du tribunal de commerce de Paris Acte déposé le : R033846 11 MARS 2021 Sous le N° : 202105867
--

Kaufman & Clifton

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

au capital social de 50 €

65 rue Violet 75015 Paris

RCS PARIS 880 876 586

(la « Société »)

20302196

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 31/07/2020

Corentin Miriel,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l'« Associé Unique »),

A pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par l'Associé Unique du transfert du siège social de la Société, qui sera désormais situé au 13 Rue Mademoiselle 75015 Paris, en remplacement de l'ancien siège social, situé au 65 rue Violet 75015 Paris à compter du 31/07/2020.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 2

En conséquence du transfert de siège social objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par l'Associé Unique de modifier l'article relatif au siège social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 3 : Pouvoir

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Corentin Miriel, Associé Unique

